

# SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN

## Assemblée Générale du Jeudi 30 novembre 2017 Compte Rendu

**Date de convocation :** 24/11/2017

Le jeudi trente novembre de l'an deux mille dix-sept s'est tenue à la salle des fêtes de Vigny 95450, l'assemblée générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Didier GABRIEL, président.

### **DELEGUES PRESENTS :**

**Communauté de Communes Vexin Centre :** Mme Sylvie RONGIER (Ableiges) - Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Armand DEDIEU (Bréançon) - Mme Odile JUDE (Brignancourt) - M. Nicolas PRIOUX (Chars) - M. Raymond THOMAS, M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) - Mme Elisabeth DESCAMPS (Commeny) - M. Daniel LE MOINE (Corneilles-en-Vexin) - M. Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) - M. Stéphane BALAN (Frémécourt) - M. Michel NOURY (Gadancourt) - M. Gilles JAOUEN (Gouzangrez) - M. Christian SORET (Grisy-les-Plâtres) - M. Michel CATHALA, Mme Danielle TERRIEN (Guiry-en-Vexin) - M. Jean-Marie TURQUIE (Haravilliers) - M. Didier GABRIEL (Le Bellay-en-Vexin) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Daniel THEPENIER (Marines) - M. Bernard CERCHIARI (Montgeroult) - M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) - Mme Ghislaine JOURNEE (Nucourt) - M. Dominique PAPIILLON (Sagy) - Mme Sylvie QUERE (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jean DELILLE (Theuville) - M. Didier AUGUSTIN, Mme Mireille GOBI (Us) - M. Claude DUMONT (Vigny).

**Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes :** M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON (Butry-sur-Oise) - M. Jean-Marie RUFFIANDIS (Ennery) - M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus) - M. Didier KREMER (Génicourt) - M. Jacques LEBECQ, M. Jean-François LE LAY (Hérouville) - M. Christian DUMET (Labbeville) - M. Michel DAUGE (Nesles-la-Vallée).

**Communauté de Communes du Vexin Val de Seine :** M. Jean-Jacques SCHREIBER (Ambleville) - Mme Marie-Thérèse LERET, Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) - Mme Joëlle PEYROT (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE, M. Daniel CAEKEBEKE (Banthelu) - M. Michael ROLLOIS (Chaussy) - Mme Laetitia CHAGNON, Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Stella MONTELLA (Magny-en-Vexin) - M. Claude DELAUDAUD (Maudétour-en-Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Anne PANDOLFO (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. François VIEILLARD, Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Jean-Pierre BILLOT (Vienne-en-Arthies) - M. Jean-François RENARD (Villers-en-Arthies) - Mme Chantal HOUARD (Wy-Dit-Joli-Village).

### **DELEGUE REPRESENTANTE :**

M. Fabien MOREAU (Condécourt) pouvoir à M. Dominique PAPIILLON (Sagy)

### **DELEGUES ABSENTS/EXCUSES :**

**Communauté de Communes Vexin Centre :** Mme Nicole ROSSET, Mme Marie-France TRINQUART (Berville) - Mme Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie) - M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) - Mme Clarissa REVOL (Le Heulme) - M. Patrice MONTIGNIES (Le Perchay) - Mme Hélène LEPAGE (Moussy) - Mme Marie-Anne CUSSOT (Santeuil).

**Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes :** Mme Valérie GRENIER (Arronville) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Henri JALLET (Menouville) - M. Eric PORTE (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

**Communauté de Communes du Vexin Val de Seine :** M. Jérôme VALLEE (Aincourt) - M. HEUDEBERT (Bray-et-Lu) - M. Didier DUPRE (Buhy) - M. Irsix SACILE (Charmont) - M. Laurent DUPUIS (Genainville) - M. Mathieu de LA ROCHEFOUCAULD (Haute-Isle) - M. Fabien COUEGNOUX

(Hodent) - M. Joël PILLON (La Chapelle-en-Vexin) - M. François DELMAS (La Roche Guyon) - Mme Viviane MEUNIER (Omerville) - Mme Dominique COURTI, M. Christophe DEPONT (Saint-Clair-sur-Epte) - M. Gilles LOURTEL (Saint-Gervais).

#### **INVITES PRESENTS :**

M. René DESMOTTES, Maire d'Arronville (CCSI)  
M. Michel GUIARD, Maire de Boissy l'Aillierie et Président CCVC  
M. Daniel DESFOUX, Maire de Butry-sur-Oise (CCSI)  
M. Jacques BEAUGRAND, Maire de Cléry-en-Vexin (CCVC)  
M. Norbert LALLOYER, Maire de Longuesse (CCVC)  
M. Alain MATEOS, Maire de Montgeroult (CCVC)  
M. André TROTET, Maire de Neuilly-en-Vexin (CCVC)  
M. Guy PARIS, Maire de Sagy (CCVC)  
M. Marc GIROUD, Maire de Vallangoujard, Président de la CCSI

#### **INVITEES EXCUSEES :**

Mme Patricia PRESSEDA, Comptable du Trésor  
Mme Jacqueline MAIGRET, Maire de Marines (CCVC)

#### **ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

Elodie LUCOT, Responsable d'exploitation  
Nicole SAVARY FOUQUE, Secrétaire administrative  
Aurélien ORHANT, Ambassadrice de tri  
Adrien PALAIS, Ambassadeur de tri

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 19h10 et excuse les membres et les invités absents.

Il salue la présence des présidents des 3 communautés de communes.

Il adresse ses remerciements à M. Robert de KERVEGUEN pour le prêt des installations et du matériel ainsi que l'ensemble du personnel de la Mairie de Vigny pour la préparation de la salle.

M. NOURY est nommé secrétaire de séance.

Le comité syndical accepte à l'unanimité le compte-rendu de l'assemblée générale du 15 juin 2017.

#### **Actes du Président :**

Recrutement d'un nouvel ambassadeur de tri : Adrien PALAIS, prise de poste le lundi 21 août 2017

#### **Remplacement des véhicules :**

- Véhicule hybride Toyota Yaris (livraison le 29 septembre 2017)  
Location longue durée sur 48 mois, Coût total = 19 450 € TTC  
48 mensualités de 249.47 € TTC  
Reprise de l'ancien véhicule = 2 000 €
- Véhicule électrique Peugeot Partner rallongé (livraison prévue en décembre 2017)  
Crédit-bail sur 48 mois, Coût total = 22 975.17 € HT  
1 mensualité de 8 392.77 € HT (bonus écologique) puis 47 mensualités de 297.93 € HT  
Reprise de l'ancien véhicule = 4 000 €

Personnalisation des 2 véhicules : logo SMIRTOM du Vexin sur les 2 portières avant et slogan sur la vitre arrière « En triant nous recyclons la nature »

### **1. Présentation des résultats de l'étude d'optimisation OPTAE**

*Présentation M. GABRIEL*

Le marché de collecte avec la société SEPUR arrive à échéance le 31 mai 2018.

Si l'appel d'offres était lancé en gardant les modalités de collecte actuelles, les tarifs proposés par les entreprises seraient supérieurs à ceux de la période 2011-2018 en raison de la réduction du périmètre

du syndicat (-40% de population avec le départ des communes des Yvelines en 2012, 2013 et 2016) et de l'évolution des coûts et des prestations.

Comme annoncé lors de nos précédentes assemblées générales, le SMIRTOM du Vexin a fait réaliser une étude d'optimisation par le cabinet OPTAE.

#### *Présentation Mme LUCOT*

Après une phase d'état des lieux, OPTAE a étudié différents leviers d'optimisation :

- Conteneurisation des ordures ménagères et du verre
- Collecte des emballages et des papiers en mélange dans le bac jaune  
A coupler avec l'extension des consignes de tri pour les papiers (puis éventuellement pour les emballages)
- Collecte du verre :  
réduction de fréquence du porte à porte ou passage à la collecte en points d'apport volontaire
- Collecte des voies difficiles d'accès avec des mini-bennes
- Collecte des encombrants :  
réduction de la fréquence de collecte voire suppression totale

Le scénario préconisé par OPTAE pour le renouvellement du marché de collecte serait :

- Pour les ordures ménagères : conteneurisation  
maintien de la collecte une fois par semaine  
collecte en double poste
- Pour les emballages et les papiers : mélange des 2 flux  
maintien de la collecte toutes les 2 semaines  
collecte en double poste  
extension des consignes de tri papiers (puis emballages)
- Pour le verre : diminution de la fréquence de collecte en porte à porte (toutes les 4 semaines)  
ou collecte exclusivement en points d'apport volontaire
- Pour les encombrants : suppression de la collecte en porte à porte

#### **Marché de collecte : Présentation M. GABRIEL**

Suite aux conclusions de cette étude, le SMIRTOM du Vexin a invité les communes à faire part de leurs avis concernant la collecte du verre et des encombrants. Il y a eu 70 % de participation.

Les résultats du sondage montrent que la majorité des communes sont en faveur :

- Du maintien de la collecte du verre en porte à porte, avec une réduction de fréquence à 1 fois par mois
- Du maintien de la collecte des encombrants en porte à porte, avec une réduction de fréquence à 2 fois par an

De ce fait, il est proposé au comité syndical d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement du marché de collecte selon les modalités suivantes :

- Collecte des ordures ménagères : en porte à porte, 1 fois par semaine
- Collecte des emballages et des papiers : en porte à porte, 1 fois tous les 15 jours
- Collecte du verre : en porte à porte, 1 fois par mois
- Collecte du verre : complément avec des colonnes d'apport volontaire
- Collecte des encombrants : en porte à porte, 2 fois par an
- Service supplémentaire pour 1 commune : collecte de végétaux entre avril et décembre
- Phase de démarrage du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2018 : maintien des jours de collecte actuels, temps de travail avec le prestataire pour optimiser les circuits et les plannings de collecte  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : application des nouveaux plannings de collecte (à prévoir : changement de jours de collecte, collecte en double poste matin/après-midi)

Le renouvellement du marché de collecte est couplé avec le marché de distribution de bacs. Le cahier des charges prévoit pour chaque foyer un bac ordures ménagères de 120 litres, un bac emballages-papiers de 240 litres et un bac verre de 120 litres. L'objectif est d'inciter les habitants à trier d'avantage et à réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles.

Dans le marché de distribution de bacs, il est aussi demandé au prestataire de proposer une solution pour la récupération des anciens bacs de collecte sélective.

**Après en avoir débattu**, le comité syndical autorise à la majorité (48 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention) le lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement du marché de collecte selon les modalités énoncées précédemment.

### **Marché d'exploitation des déchèteries : Présentation M. GABRIEL**

Le marché passé en 2011 était décomposé en 2 lots : 1 pour la collecte et l'autre pour l'exploitation des déchèteries.

Le marché d'exploitation des déchèteries doit être renouvelé au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Selon nos échanges avec M. GRIS, Vice-Président, et ses services, les déchèteries d'Epône et de Gargenville devraient être transférées à la CU GPS&O au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Un avenant de transfert du marché d'exploitation de ces 2 déchèteries sera alors signé.

Le nouvel appel d'offres ne concernera donc plus que les déchèteries de Magny en Vexin, Marines et Vigny.

Le Président demande au comité syndical de l'autoriser à lancer l'appel d'offres pour l'exploitation des 3 déchèteries du Val d'Oise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 (pour une durée de 7 ans).

**Après en avoir débattu**, le comité syndical autorise à l'unanimité le président à lancer l'appel d'offres pour l'exploitation des 3 déchèteries du Val d'Oise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 (pour une durée de 7 ans).

## **2. Règlement de collecte**

### *Présentation M. GABRIEL*

Le SMIRTOM du Vexin a confié au bureau d'étude OPTAE, la rédaction de son règlement de collecte. Principaux points présents dans ce document :

- Liste des textes réglementaires dans le cadre de la collecte des déchets ménagers
- Définition des collectes effectuées
- Précision sur la notion de porte à porte  
*Les collectes s'effectuent sur toutes les voies publiques et privées (en cas de protocole de sécurité signé) ouvertes à la circulation publique des camions bennes en marche normale, à l'exception des voies inaccessibles (stationnement gênant, branches, voies exigües, obstacles, travaux, etc...)*
- Si nécessaire, collecte en point de présentation ou en point de regroupement
- Définition des déchets acceptés  
*Par exemple, pas de végétaux, de gravats ou d'encombrants dans les ordures ménagères*
- Seuls les bacs distribués par le SMIRTOM du Vexin seront collectés
- Tous les déchets devront être présentés dans les bacs prévus : les déchets présentés en vrac au sol, en sac ou dans un autre contenant ne seront plus acceptés
- Lavage des bacs à la charge des usagers
- Collecte des ordures ménagères limitée à 2 bacs 660 litres (ou volume équivalent) pour les artisans/commerçants/entreprises

Le président précise que, pour les secteurs de Magny en Vexin et Marines qui disposent d'une seconde collecte d'ordures ménagères par semaine, 1 seul bac 660 litres sera ramassé à chaque passage.

Le comité syndical approuve la limitation à 2 bacs 660 litres par semaine (ou volume équivalent) d'ordures ménagères pour les artisans/commerçants/entreprises.

Ce règlement de collecte devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2018 avec le démarrage du nouveau marché de collecte.

Lors de la prochaine assemblée générale (début 2018), le comité syndical sera invité à délibérer pour la mise en place de ce règlement de collecte. Les communautés de communes auront alors un délai de 3 mois pour délibérer. L'absence de délibération des CC dans ce délai vaudra acceptation.

### 3. CITEO : Contrats 2018-2022

*Présentation M. GABRIEL*

En septembre 2017, Eco-Emballages l'éco-organisme en charge des emballages, et Ecofolio, l'éco-organisme en charge des papiers, ont fusionné pour créer CITEO.

La mise en concurrence des éco-organismes qui devait avoir lieu pour la période 2018-2022 n'est finalement plus d'actualité. L'éco-organisme concurrent LEKO n'a finalement pas duré.

CITEO est l'éco-organisme unique pour les déclarations de tonnages et le versement des soutiens liés à la collecte sélective (emballages et papiers). Le syndicat va devoir signer 2 contrats avec CITEO : un pour les emballages et l'autre pour les papiers.

Les modalités de soutien sont principalement basées sur les tonnages recyclés.

Le président demande au comité syndical l'autorisation de signer :

- Un contrat avec CITEO pour les emballages sur la période 2018-2022
- Un contrat avec CITEO pour les papiers sur la période 2018-2022

**Après en avoir débattu**, le comité syndical autorise à l'unanimité le président à signer ces 2 contrats.

### 4. Contrats de reprise des matières

*Présentation M. DEDIEU*

En parallèle des contrats avec les éco-organismes, le SMIRTOM du Vexin doit renouveler ses contrats pour la revente des matières issues de la collecte sélective.

Les tonnages du SMIRTOM du Vexin étant désormais traités sur le centre de tri de St Ouen l'Aumône, nous avons la possibilité de négocier les contrats de reprise avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et le syndicat Tri-Action qui utilisent également cet équipement.

La consultation des repreneurs et les négociations ont été faites de façon groupées par les 3 collectivités. Cependant chaque collectivité signera son propre contrat avec les repreneurs retenus. Pour chaque matière, les 3 collectivités doivent faire le choix du même repreneur.

Les négociations ont permis d'obtenir des prix de reprise plancher plus élevés que sur les précédents contrats.

D'après les estimations, les 3 collectivités devraient augmenter leurs recettes de revente des matières.

Il est proposé de retenir les offres de reprise suivantes :

- Acier : offre VEOLIA
- Aluminium : offre SITA
- Cartons (collecte sélective et déchèteries) : offres VEOLIA
- Briques alimentaires : offre SITA
- Plastiques (3 flux) : offres SITA
- Gros de magasin : offre VEOLIA

Pour le verre, le seul repreneur est VERALLIA. La reprise du verre se fera donc avec ce repreneur, via le contrat de reprise négocié par CITEO (option filière).

Le président demande au comité syndical l'autorisation de signer :

- Un contrat avec UPM pour la reprise des papiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (option fédérations)
- Un contrat avec VEOLIA pour la reprise de l'acier, des cartons (collecte en porte à porte et déchèteries) et du gros de magasin à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (option fédérations)
- Un contrat avec SITA pour la reprise de l'aluminium (y compris aérosols), des briques alimentaires et des plastiques (3 sortes) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (option fédérations)
- Un contrat avec VERALLIA pour la reprise du verre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (option filière)

**Après en avoir débattu**, le comité syndical autorise à l'unanimité le président à signer ces contrats.

## 5. Eco mobilier

*Présentation M. GABRIEL*

Le SMIRTOM du Vexin a la possibilité d'adhérer à l'éco-organisme Eco mobilier qui soutient les tonnages de mobilier collectés et traités par le syndicat.

Ces soutiens concernent la collecte des encombrants en porte à porte ainsi que les tonnages d'encombrants, de ferraille et de bois collectés en déchèteries.

Cela ne nécessite aucun changement d'organisation au niveau des déchèteries ou de la collecte. Il s'agit juste de déclarer les tonnages et de fournir les justificatifs. Le total des soutiens peut être estimé à environ 20 000 € par an.

Le président demande au comité syndical l'autorisation d'adhérer à Eco-mobilier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Après en avoir débattu**, le comité syndical autorise à l'unanimité cette adhésion.

## 6. Adhésion à la plateforme Maximilien

*Présentation M. GABRIEL*

La plateforme Maximilien est un service public mutualisé de dématérialisation de marchés publics pour les acheteurs publics franciliens.

Maximilien regroupe actuellement 160 membres (dont la Région Ile de France, l'ensemble des départements, le Syndicat des eaux d'Ile de France, le SYCTOM de Paris...).

Cette plateforme permet notamment de publier les appels d'offres, de dématérialiser les procédures de consultation, d'avoir une veille réglementaire...

Pour les collectivités du Val d'Oise, l'adhésion à Maximilien est prise en charge à 50 % par le SMOVON (Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique). Le montant de l'adhésion serait de 2 000 € par an, soit un coût de 1 000 € pour le SMIRTOM du Vexin et 1 000 € pris en charge par le SMOVON.

Le syndicat peut adhérer à Maximilien et décider de se retirer dès la première année ou les suivantes si aucune procédure d'appel d'offres n'est prévue.

Le président demande au comité syndical l'autorisation d'adhérer à Maximilien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Après en avoir débattu**, le comité syndical autorise à l'unanimité cette adhésion.

## 7. Questions diverses

Reconversion du centre de tri de Vigny :

Le centre de tri a été démantelé au cours du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2017. La réception des travaux a eu lieu le 25 septembre 2017.

Le SMIRTOM du Vexin travaille actuellement avec 2 architectes :

- un pour la reconversion du bâtiment en déchèterie
- l'autre pour le réaménagement des bureaux

Le projet prévoit une déchèterie à plat (pas de sécurisation des quais à prévoir) avec des chargeurs ou des compacteurs. Le nombre de bennes sera plus important que dans les déchèteries existantes afin de permettre des apports plus conséquents pour les particuliers. Cette déchèterie acceptera aussi les professionnels mais de façon payante (système de pesée).

Le syndicat souhaite également mettre en place une zone de réemploi (objets encore en état de servir qui seraient récupérés par une association spécialisée via une convention). La circulation des usagers et celles des camions de vidages seront séparées pour assurer la sécurité de tous.

Une déchèterie de ce type a été construite par la CACP à Cergy dans le quartier des Linandes.

Le réaménagement de la partie bureaux permettrait notamment la création d'une salle de réunion afin que le syndicat soit autonome pour les assemblées générales.

#### Regroupement des communes d'Avernes et Gadancourt :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes d'Avernes et Gadancourt se regroupent pour former une nouvelle commune unique : la commune d'Avernes.

Cette modification devra être prise en compte par une mise à jour des statuts du syndicat.

Par ailleurs, en l'application de la loi NOTRE, le syndicat va devoir mener une réflexion sur la représentativité des communes / communauté de communes.

Le président attire l'attention du comité syndical sur le fait que la loi prévoit que seuls les élus communautaires pourront être délégués dans les syndicats. Dans les petites communes, seul le maire est élu communautaire ; il devra donc siéger dans tous les syndicats.

#### Calendriers de collecte 2018 - Particularité collecte des encombrants :

Le marché de collecte SEPUR arrive à échéance le 31 mai 2018.

Sur cette première partie d'année, SEPUR réalisera une collecte d'encombrants pour chaque commune. Le planning sera communiqué aux communes courant décembre.

Le comité syndical ayant acté les encombrants 2 fois par an : une seconde date sera communiquée aux communes courant juin pour une collecte entre septembre et novembre 2018.

#### Sapins de Noël et hauteur des guirlandes :

Un mail a été envoyé aux maires, mairies, délégués et communautés de communes le vendredi 10 novembre 2017 pour rappeler que les camions de collecte SEPUR ont besoin d'un dégagement en hauteur de 4.50 mètres au minimum.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les sapins de Noël ne peuvent être collectés en porte à porte (ni en OM, ni en encombrants) quel que soit le mode de présentation (sac à sapin).

Nous demandons de relayer ces informations auprès de vos populations et d'être vigilants sur l'installation des décorations.

#### Feuille du tri :

M. MATEOS demande si une feuille du tri va être éditée prochainement concernant les changements à venir.

M. GABRIEL confirme qu'une feuille de tri est en préparation pour informer tous les habitants sur l'évolution des consignes de tri, la distribution des bacs et le renouvellement du marché de collecte.

Plus aucune question n'étant posée, le président lève la séance à 20h50.

**Le président du SMIRTOM du Vexin,  
Didier GABRIEL**

